

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220414-2022DEC0102-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation de l'adhésion à Fibois Loire au titre de l'année 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président,
Vu l'arrêté n°2020ARR000439 du 20 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Paul FORESTIER, Vice-président en charge de l'économie,
Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'actions en faveur du développement du territoire,
Considérant la nécessité pour Loire Forez agglomération d'adhérer à Fibois Loire afin de participer aux évènements, bénéficier de formations en lien avec le développement de la filière bois dans la Loire

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion à Fibois Loire au titre de l'année 2022 pour un montant de 1 392,47 euros dans le cadre du développement de la filière bois dans la Loire.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 14/04/2022

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-président en charge de l'économie,

Jean-Paul FORESTIER